

lard qui s'approche de lui et le considère avec intérêt

Hélas ! lui dit le jeune homme, pensant qu'on va lui demander l'aumône, que Dieu nous bénisse tous deux, je ne possède plus rien ; je viens de perdre un portefeuille contenant des valeurs qui ne m'appartiennent pas.

Dieu vous bénit en effet, mon ami, répond l'honnête ouvrier, puisqu'il a permis que ce portefeuille soit tombé entre mes mains. Le voici ! Puissiez-vous ne pas oublier votre imprudence et être corrigé pour l'avenir.

Nous remercions à peine la joie de l'employé qui voulut en vain faire promettre à son sauveur qu'il accepterait une récompense.

Le vieillard s'est estimé heureux d'avoir été utile à une personne dont la position pouvait être compromise. Il s'est contenté de répondre que l'on ne doit aucune reconnaissance à ceux qui accomplissent un devoir.

Lundi à sept heures du soir, le nommé J.-B. Leclercq, ouvrier tisserand, âgé de 27 ans, demeurant place du Trichon, est mort subitement par suite de la rupture d'un anévrysme.

Le nommé Dubois, messager de Lannoy à Roubaix, a été victime d'un vol accompli avec assez d'audace. Samedi, vers sept heures du soir, un voleur, qui est resté inconnu, a enlevé presque sous ses yeux du susdit messager, une pièce de tissu dont le transport avait été confié à ce dernier.

Deux individus inconnus, profitant de l'absence du maître de la maison, se sont introduits dimanche chez le sieur Lemay, fermier à Wattrelos, et y ont enlevé l'argent qu'on avait déposé dans un coffre.

Les deux enfants, qui se trouvaient dans la place d'entrée, ont été éloignés sous prétexte de rassembler les os qu'on pouvait avoir à vendre. C'est pendant que cette recherche s'opérait que les voleurs ont fait main basse sur le contenu du coffre.

Dimanche, à 3 heures après-midi, M. Pruvot, maréchal-des-logis, commandant la brigade de gendarmerie de Roubaix, a distribué aux militaires dont les noms suivent, la médaille de Crimée donnée par la Reine d'Angleterre.

MM. Godard, de Roubaix ; Wattel, id. ; Rousel, id. ; Foucart, id. ; Delporte, id. ; Bernard, id. ; Belmer, id. ; Lecuffier, id. ; Delatre, id. ; Choquel, de Asqr ; Leruste, id. ; Gauquié, de Hem ; Flévet, de Lys (lez-Lannoy) ; Duchatelet, de Lannoy ; Mulier, de Saily ; Bourgois, id. ; Déter, de Flers.

La Sainte-Cécile a été célébrée cette année, à Roubaix, avec un empressement digne de l'antique réputation des villes du Nord. Vendredi soir, la musique de la Grande-Harmonie a exécuté une brillante sérénade chez M. Boissière, son honorable directeur. Elle s'est rendue ensuite au café Minos, où se trouvait M. Chatterleyn, le chef habile et aimé de tous.

Après avoir fait entendre quelques morceaux dont l'ensemble et la vigueur remarquables ont charmé les nombreux auditeurs, un des membres présents a été chargé d'offrir à M. Chatterleyn, qui l'a reçu avec émotion, un souvenir magnanime en reconnaissance du dévouement et du zèle intelligent dont il a bien voulu faire preuve depuis qu'il dirige la musique de Roubaix.

Nous avons appris qu'un service funèbre ayant

lieu à St-Martin, on a dû célébrer à 9 heures la messe en musique qui avait été annoncée pour 11 heures.

Peu de personnes étant prévenues de ce changement, nous sommes obligés de nous en rapporter aux rares amateurs qui ont entendu cette messe, pour en constater de confiance la parfaite exécution.

On nous fait espérer que l'autorité ecclésiastique permettra dans une prochaine solennité religieuse l'exécution de la musique destinée à la messe Ste-Cécile; nous demanderons alors que les exécutants soient placés dans le chœur et non dans la tribune, cet espace restreint ne permettant pas au chef de musique de diriger l'exécution avec facilité.

Le banquet de lundi soir avait réuni tous les membres de la musique. L'union, la concorde et la plus franche gaieté n'ont cessé de régner pendant cette véritable fête de famille.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX

Nouvelles & Faits divers.

Le commissaire de police de la section de l'Opéra vient d'être appelé à constater une série de vols commis avec autant d'adresse que d'audace par une jeune femme de 22 ans, qui jouissait d'une certaine célébrité dans les principaux bals publics qu'elle fréquentait assidûment. Cette fille, nommée H..., essentiellement nomade, changeant presque chaque jour de nom et de domicile, toujours élégamment vêtue, se présentait le soir dans un hôtel en annonçant qu'elle arrivait du Havre par le chemin de fer et qu'elle avait laissé ses bagages au débarcadère. Elle louait la chambre la plus confortablement meublée, payait d'avance la première nuit, en recommandant de lui faire venir une voiture le lendemain; elle s'éloignait en voiture dans la direction du chemin de fer, mais lorsqu'elle était hors de vue, elle donnait l'ordre au cocher de prendre une direction opposée et elle ne reparissait plus à l'hôtel. Après l'avoir attendue inutilement on pénétrait dans sa chambre, et l'on s'apercevait qu'en se retirant elle avait enlevé les draps, la couverture et les objets les plus précieux qui garnissaient la cheminée. Et tels étaient son audace et son activité, qu'en moins de quinze jours elle n'avait pas commis moins d'une douzaine de vols de cette espèce, notamment rue de Provence, rue Geoffroy-Marie, rue Notre-Dame-des-Victoires, place du Havre, barrière Blanche, etc., etc. Les objets soustraits étaient toujours engagés au Mont-de-Piété par l'entremise d'un commissionnaire, chez lequel elle se rendait en quittant l'hôtel dans la voiture qui devait la conduire au chemin de fer.

Indépendamment de ces vols, la fille H... pratiquait aussi avec succès l'escroquerie à l'aide de faux. Dans les premiers jours de cette semaine, elle s'était présentée dans un important magasin de nouveautés du faubourg Montmartre, et y avait fait choix de divers objets, parmi lesquels se trouvaient un châle riche, des étoffes de soie, etc., et le prix débattu avait été fixé à environ 300 fr., payables à son domicile, rue Saint-Lazare.

Un jeune commis l'avait accompagnée jusque-là, et, au lieu d'argent, elle lui avait donné en paiement une lettre de change de pareille somme revêtue de l'acceptation et payable à vue chez un banquier du boulevard Poissonnière. En recevant cette lettre de change, le chef de l'établissement envoya chez le banquier, et apprit bientôt que l'acceptation et les signatures de l'endos étaient fausses, et, en outre, il put s'assurer que le corps du billet ne portait même pas de signature. Il fit immédiatement reporter cette pièce singulière rue Saint-Lazare, avec ordre d'exiger de l'ar-

gent ou les marchandises; mais il était trop tard, la fille H... avait quitté l'hôtel presque en même temps que le commis, et l'on dut se borner à dénoncer le méfait au commissaire de police de la section de l'Opéra, qui fit diriger immédiatement des recherches contre cette fille.

A peine les recherches étaient-elles commencées, que plusieurs hôteliers du quartier vinrent dénoncer les vols commis à leurs préjudices par la même fille. De son côté, un cocher de voiture de place est venu la signaler comme l'ayant employé pendant plusieurs heures, la veille, sans le payer, en l'invitant à venir la prendre le matin pour d'autres courses, et il avait appris qu'elle lui avait donné une fausse adresse.

L'enquête se poursuivit alors sur des bases étendues, et l'on parvint à savoir que la plupart des objets soustraits avaient été engagés chez le commissionnaire du Mont-de-Piété, rue de Condé, où l'on fit établir une surveillance. Pendant qu'on se livrait à ces investigations, une nouvelle plainte fut déposée par la maîtresse de l'hôtel de la rue Geoffroy-Marie, et comme on devait penser que le même commissionnaire devait encore être dépositaire des objets, on invita cette dame à se rendre chez lui pour s'en assurer. Celle-ci prit une voiture de place dans laquelle elle trouva un rouleau renfermant des bijoux et divers papiers que le cocher déposa sur-le-champ chez le commissaire de police. Ce magistrat reconnut que ces papiers n'étaient autres que la facture délivrée à la fille H... par le magasin de nouveautés du faubourg Montmartre, et diverses reconnaissances constatant l'engagement au Mont-de-Piété de la presque totalité des objets qui lui avaient été désignés comme ayant été soustraits par elle. C'était, en effet, cette fille qui avait oublié le rouleau dans la voiture qui venait de la conduire une dernière fois sur la place de l'Odéon. Arrivé là, elle avait renvoyé le cocher et elle s'était dirigée vers la rue de Condé pour faire un nouvel engagement. Mais elle n'était pas plutot entrée dans le bureau, qu'un sergent de ville, informé des méfaits précédents et placé en surveillance, était arrivé derrière elle et s'était assuré de sa personne. La fille H... a été conduite devant le commissaire de police de la section de l'Opéra, et elle a avoué sans hésiter être l'auteur des nombreux vols qui lui sont imputés. Quant au faux billet à ordre, elle a prétendu qu'elle l'avait reçu d'un tiers comme bon, et qu'elle ignorait qu'il fût faux. Elle a été envoyée au dépôt de la Préfecture de police pour être mise à la disposition de la justice.

Il y a quelques jours, un individu, vivant avec sa femme, sa fille et un domestique, dans une petite maison isolée sur le territoire de la commune Saint-Denis, sous le nom de P... fut trouvé à six heures du soir se débattant dans une mare de sang au milieu de la chambre. Il avait le cou coupé et de nombreuses blessures dans l'abdomen. Un couteau pointu et récemment aiguisé était près de lui.

Appelé près de cet homme, le docteur Lery-Desbarres pansa ses blessures, lui recousit la gorge; et quand le blessé eut recouvré la parole, il déclara qu'ayant fait de grandes pertes d'argent, il avait voulu mourir, et avait profité de l'absence de sa femme, de sa fille et de son domestique pour mettre à exécution ses projets de suicide. Malgré les plus grands soins, cet homme succomba le lendemain à ses blessures.

Après avoir constaté cet événement, le commissaire de Saint-Denis, M. Rabut, a procédé ensuite à une information, de laquelle il est résulté que le soi-disant P... n'était autre qu'un nommé X..., condamné en 1832, par la cour d'assises de la Seine, à dix années de réclusion pour banqueroute frauduleuse. Après s'être enlaidi à Bruxelles, il était venu se cacher sous le faux nom de P... à Saint-Denis.

Un phénomène extraordinaire a été découvert tout récemment par un agent de police de Soissons. On sait, dit le journal de cette ville, qu'un arrêté municipal défend, dans l'intérêt de la santé publique, de mettre en vente des veaux dont le poids ne serait pas de 40 kilogr. au moins, ce qui, en l'absence d'acte de naissance, est une garantie à peu près suffisante d'âge et de grosseur.

Or, il arriva, ces jours derniers, qu'un boucher de la campagne mit en vente, sur le marché de Soissons, un veau qui, par ses petites dimensions, ressemblait beaucoup plus à un monton qu'à un veau. Et cependant il avait été pesé à l'octroi, dont il avait bien le poids exigé par les règlements.

L'agent de police, on le sait, est naturellement défiant; il soupçonna là-dessous quelque mystère, et ce qui avait échappé aux préposés de l'octroi ne parvint pas à dérouter sa clairvoyance. L'animal fut décroché, retourné, examiné, et bientôt l'on découvrit, chose merveilleuse ! que sa poitrine, en place de poumons, était ornée de deux magnifiques poids d'horloge.

L'Amérique est véritablement le pays de toutes les excentricités imaginables. Une école s'organise actuellement à New-York pour faire des doctresses en médecine, comme la vieille Europe fait et reçoit les docteurs en médecine.

La cour de cassation, dans son audience du 14 novembre, a rendu un arrêt relatif à la boulangerie. En voici l'analyse:

Est légal et obligatoire l'arrêté d'un maire qui prescrit aux boulangers de tenir constamment leurs boutiques convenablement garnies de pain.

La contravention à un pareil arrêté peut cependant être excusée s'il est établi d'une part que des circonstances imprévues, telles qu'un passage de troupes, ont épuisé la provision du jour, et, d'autre part, que le boulanger s'est mis en mesure de remplacer le pain enlevé par de nouvelles fournées.

Mais cette excuse ne saurait être admise par le juge qu'autant que les faits articulés sont justifiés par un mode légal de preuve.

Ainsi jugé par la cassation d'un jugement du tribunal de simple police de Missidan, rendu au profit de divers boulangers.

Dans la nuit de lundi au mardi, un vol de 1,700 à 1,800 fr. a été commis à Wallers, au préjudice d'André Foucaut, ancien garde-champêtre de la commune. Cet homme, outre une petite maison, occupe une grange dans laquelle il a placé quelques meubles, entre autres un coffre tout vermoulu. C'est au fond de ce coffre qu'était caché l'argent, renfermé dans une petite boîte, qu'on a retrouvée le lendemain à l'extrémité du jardin.

La somme dérobée constituait toute la petite fortune de Foucaut, qui a près de 80 ans. Toutes ses épargnes, que depuis si longtemps il amassait à force de privations, sont devenues la proie d'un vil voleur. Le chagrin du vieillard est inexprimable, il se désole à la pensée d'être plongé tout-à-coup dans la misère, après avoir fait tant de sacrifices pour réunir son petit trésor. La plupart du temps, il se refusait le nécessaire, mangeant du pain sec et buvant de l'eau.

Un de ces drames qui viennent de temps en temps, se dérouler devant les yeux des populations maritimes, vient de répandre le deuil et l'effroi dans le port du Tréport.

Séduits par les apparences trompeuses d'un moment de calme, les canots qui font la pêche du hareng le long des côtes étaient partis à la marée du mardi soir; le matin, la mer en furon ne permettant pas à ces pêcheurs de braver les

résistible qu'il ne pût se défendre de lui promettre de revenir le lendemain matin.

Accablé par cette pénible entrevue et par les reproches que lui faisait son propre cœur, le Mexicain sortait de chez Aléna, lorsqu'un homme le heurta dans l'obscurité.

Qui va là ? lui dit-on.

C'est toi, Bénégo ?

O ! mon cher maître ! C'est vous que je cherchais. Eloignons-nous vite de cette maison : je vous apprendrai en chemin tout ce que je viens de découvrir.

Qu'y a-t-il donc qui puisse motiver ta frayeur ?

Un complot abominable est tramé contre vous. Je savais depuis plusieurs jours que cette femme qui a su vous séduire, n'est qu'une intrigante échappée, il est vrai, du sein de votre patrie. Elle est Mexicaine ; mais voilà la seule vérité dans tout ce qu'elle vous a dit. Enlevée de bonne heure par un aventurier qui trafiquait avec nos gens sur le Rio-Bravo, elle a parcouru presque toutes les îles, changeant d'amant comme de parcure. Elle vint enfin dans cette ville, où l'espoir de captiver le président de la République lui fit garder une conduite plus circonspecte ; elle venait d'échouer dans son entreprise quand nous arrivâmes. Votre nom lui rappela d'anciens souvenirs et elle forma sur le champ le projet de vous attaquer à son char. Je tiens tous ces détails d'une de ses négresses que j'ai su gagner avec l'or que vous laissez à ma disposition ; mais ce qui doit le plus exciter votre surprise et votre indignation, c'est que cette femme artificieuse, désespérant de vous retenir plus longtemps, a fait remettre au capitaine de la goëlette un présent supérieur au prix dont vous êtes convenu avec lui, pour qu'il

parte sans vous, cette nuit même. Cet imbécile d'Outrebas est d'intelligence avec eux ; je m'en doutais à son air plus patelin que de coutume ; mais nous pouvions encore déjouer tous leurs projets. Le vent de terre ne se lève jamais avant minuit ; il nous reste deux heures, c'est plus qu'il n'en faut pour prendre notre bagage ; que j'ai tenu prêt à tout événement et nous rendre à bord, où l'on ne nous attend sûrement pas.

Télasco était enéanti ; l'idée d'avoir été joué à ce point, pénétrait avec peine dans son esprit ; mais il sentait intérieurement que le seul parti qu'il eût à prendre, était de fuir le plus tôt possible cette dangereuse syène, qui n'avait encore que trop d'empire sur lui. Il se laissa donc conduire par Bénégo, qui avait fait à l'avance toutes ses dispositions et qui le guida jusqu'au port, où un canot les attendait.

Au moment où ils allaient y entrer, Bénégo aperçoit dans l'ombre un homme qui les observe avec précaution ; il va droit à lui, reconnaît Outrebas, lui applique un vigoureux soufflet, en lui disant :

Tiens, voilà ta récompense.

Puis, sautant légèrement dans la chaloupe avec le fidèle Pyrame, qui n'avait pas cessé de suivre son maître, ils firent force de rames pour aborder la goëlette.

Le capitaine se mit à rire en les voyant.

Parbleu ! leur dit-il, vous arrivez à temps pour me faire gagner doublement votre passage. Il paraît que l'araignée avait mal tendu sa toile, la mouche dorée a su en sortir.

Le Mexicain voulut lui faire quelques reproches sur son manque de foi ; mais le corsaire se contenta de répondre :

Je suis à celui qui me paie, je n'avais de vous qu'une promesse, la mulâtre m'avait en-

voyé des quadruples. Cette coquine connaît mon faible ; elle sait que pour ces diables de pièces jaunes, je vendrais mon père et ma mère.

Télasco soupira en attendant confirmer le récit de son valet et, dès ce moment, il ne conserva que du mépris pour Aléna et pour le vil agent dont elle s'était servie.

Cependant, à la première brise, on avait mis à la voile, traversé la passe et doublé la pointe de Léogane sans éprouver la moindre difficulté. Le capitaine fit porter d'abord le cap au nord-ouest; mais, dans la journée, le Mexicain, à qui les discours des matelots et même ceux de leur chef n'inspiraient aucune confiance, s'aperçut que l'on avait changé de route et que la goëlette cinglait directement au sud. Il en demanda la raison ; on ne lui répondit qu'en haussant les épaules. Il s'en plaignit alors au capitaine, qui lui dit d'un ton railleur, qu'il avait reçu, avant de partir, l'avis qu'une flotte espagnole était sortie de la Vera-Cruz et qu'il allait l'attendre au passage.

Mais nos conventions ! s'écria Télasco, indigné de cette perfidie.

Je tiendrai ma parole aussitôt que j'aurai terminé cette petite expédition.

Puisque l'or a tant d'empire sur vous, ne vous ai-je pas payé pour me conduire au Rio-Bravo ?

C'est justement pourquoi rien ne me presse. J'ai déjà gagné deux fois mon voyage, je ne veux pas laisser échapper l'occasion de le gagner une troisième.

Sais-tu, traître, que je pourrais te faire payer cher ta duplicité ?

Hoh ! mon mignon ! on ne menace pas impunément le capitaine Almanégri. Si tu ajoutes un mot, je te fais mettre aux fers et

l'envoie compter les étoiles sur le premier rocher que nous rencontrerons.

Télasco, furieux, allait s'emparer d'une hache qui était près de lui, mais Bénégo prévint son mouvement et l'entraîna dans sa chambre, où il lui représenta l'imprudence qu'il y aurait à braver ces scélérats, qui n'étaient sans doute que des pirates, se couvrant du pavillon indépendant pour se livrer au meurtre et au pillage.

Ce soupçon ne se vérifia que trop tôt. Après huit jours de croisière, le Mexicain, qui ne sortait plus de sa chambre, pour éviter les occasions de compromettre inutilement sa vie, fut tiré de l'apathie dans laquelle il était tombé, par deux coups de canon tirés de la goëlette. Il se rendit aussitôt sur le tillac et vit, à peu de distance, un navire espagnol qui venait d'amener son pavillon.

Vite à bord, dit le capitaine à l'un de ses lieutenants. Expéditions promptement celui-ci, d'autres le suivront sans doute.

Que faut-il faire de l'équipage ?

Ce que nous avons fait du dernier.

A ces mots, le lieutenant se porte avec vingt hommes choisis vers le navire espagnol, qui les laisse aborder sans résistance. Il procède sur le champ à une visite exacte, dépouille le bâtiment et les hommes qui le montent de tout ce qui vaut la peine d'être emporté ; puis, quand tout le butin est en sûreté, ce monstre donne le signal du meurtre en poignardant lui-même le pilote. Les cris de ces malheureux qu'on égorgeait aussi lâchement, parvenaient jusqu'au cœur du Mexicain. Il frémissait de rage et maudissait le ciel de l'avoir rendu témoin de pareilles atrocités.

R. DE MERCIGNY.

(La suite au prochain numéro).